

RAPPORT DES ASSISES 2013 A CAMPAGNE-LES-HESDIN (62)

(Rendu est retranscrit à partir de prises de notes et non d'un enregistrement)

Nous remercions le Bureau National ainsi que les équipes de l'Assurance Mutuelle Des Motards (AMDM), du Secrétariat National et de la Trésorerie Nationale, pour l'organisation des Assises 2013 qui se sont déroulées le 1^{er} juin 2013 à Campagne-Les-Hesdin (62), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant, établi par le Bureau National et approuvé par les Vice-Présidents en Conseil.

Participantes :

Assemblée Générale Extraordinaire

- Modification et Adoption des Articles des statuts

Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Budgets prévisionnels 2013-2014
4. Rapport du vérificateur aux comptes
5. Vote des résolutions
6. **Présentation des candidats au Bureau National**
7. Action-actualité
8. **Modification du règlement intérieur (présentation et vote)**
9. Validation des nouveau Bureau de département et vote
10. Nomination des vérificateurs aux comptes
11. Lieux des prochaines Assises et JTI
12. Clôture

Etaients présents :

Le Bureau National : Julien Guaquier, Brandon Landron, Jérémy Gossart, Florian Hilmer, Sylvain Dabert, Noémie Edmond.

Le Secrétariat National : Marius Tabaries, Jordan Guiguen, Thomas Pagès, Alexandre Lefrançois, Morgan Fiquenel.

La Trésorerie Nationale : Sylvain Thomas.

Le vérificateur aux comptes : Damien Lecreurer, Pierre-Alexandre Renet, Philippe Michilitti.

Bureau départementales FMF participantes (70) :

Bureau FMF 01 – Bureau FMF 04 – Bureau FMF 06 – Bureau FMF 10 – Bureau FMF 11 – Bureau FMF 12 – Bureau FMF 13- Bureau FMF 14 – Bureau FMF 16 – Bureau FMF 17 – Bureau FMF 22 – Bureau FMF 24 – Bureau FMF 25 – Bureau FMF 26 – Bureau FMF 27 – Bureau FMF 28 – Bureau FMF 29 – Bureau FMF 30 – Bureau FMF 31 – Bureau FMF 32 – Bureau FMF 33 – Bureau FMF 34 – Bureau FMF 35 – Bureau FMF 37 – Bureau FMF 38 – Bureau FMF 39 – Bureau FMF 40 – Bureau FMF 42 – Bureau FMF 43 – Bureau FMF 44 – Bureau FMF 45 – Bureau FMF 46 – Bureau FMF 47 – Bureau FMF 48 – Bureau FMF 49 – Bureau FMF 53 – Bureau FMF 54 – Bureau FMF 57 – Bureau FMF 58 – Bureau FMF 59 - Bureau FMF 60 – Bureau FMF 62 – Bureau FMF 63 – Bureau FMF 64 – Bureau FMF 65 – Bureau FMF 66 – Bureau FMF 67 – Bureau FMF 68 – Bureau FMF 69 – Bureau FMF 71 – Bureau FMF 73 – Bureau FMF 74 – FMF Paris Petite Couronne (75, 92, 93,

94) – Bureau FMF 76 – Bureau FMF 77 – Bureau FMF 78 – Bureau FMF 79 – Bureau FMF 80 – Bureau FMF 81 – Bureau FMF 82 – Bureau FMF 83 – Bureau FMF 84 – Bureau FMF 87 – Bureau FMF 88 – Bureau FMF 89 – Bureau FMF 90 – Bureau FMF 91 – Bureau FMF 95 - FMF Guyane – FMF Réunion.

Tout ou partie des structures FMF (Assurance Mutuelle Des Motards [AMDM], Editions de la FMF, et les associations SMA (Solidarité Motards Accidentés), HMS (Handicap Motards Solidarité).

De même, étaient représentés : les mandataires du Bureau National, les délégués bénévoles AMDM, les membres de la Commission Stop Vol, et de la Commission Juridique. Toutes les Bureaux présentes, à jour de cotisation, l'AFDM nationale, l'AMDM, les Associations nationales à jour de cotisation, ont reçu 1, 2 ou 3 bulletins de vote, en fonction du nombre de délégués présents à cette Assemblée Générale, soit 160 bulletins de votes distribués.

OUVERTURE DES ASSISES (président de séance Jordan Guiguen)

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (AGE)

Après vérification du quorum, les Assises débutent par une AGE afin d'acter des résolutions votée lors des Assises 2009 et lors du Conseil des Vice-Présidents de 2009 mais qui n'avait pas été intégrée aux statuts.

Intervention de la salle :

Il est demandé si le texte proposé est bien le même que celui voté en 2009. Le coordinateur confirme qu'il s'agit bien du même texte. Il est proposé tout de même une refonte assez importante du texte. Concernant les candidatures spontanées au Bureau National, afin qu'elles ne soient possibles uniquement dans le cas où les candidats sont en nombre insuffisant. L'examen de cette demande est repoussé à 2014, lors de la refonte des statuts et la résolution est proposée au vote en l'état. Les statuts sont disponibles au Bureau National de la FMF.

ADOPTÉE Pour : 156 Contre : 3 Abstention : 1

- Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après lecture par le président de séance des statuts et après les rectifications sur ces différents points des statuts demande aux membres de l'AG de donner son accord pour l'adoption ou non de ses statuts qui seront appliqués. L'Assemblée Général et demandé à s'exprimer sur les nouveaux statuts.

ADOPTÉE Pour : 156 Contre : 3 Abstention : 1

- Résolution n° 2

L'Assemblée Générale après consultation et vérification par le bureau national de la liste des dirigeants qui ont pour la plupart changer d'adresse ont du faire une remise à jour importante des fichiers fédéraux et donc une nouvelle déclaration à était établie. La FMF demande aux membres de l'AG de donner son accord pour faire valoir cette déclaration en acte authentique.

ADOPTÉE Pour : 153 Contre : 0 Abstention : 7

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Présentation des membres du Bureau National.

Accueil des nouveaux bureaux (FMF 22 et FMF 90) qui se sont créées au cours de l'année 2012.

1. RAPPORT MORAL (présenté par Pierre-Alexandre Renet).

Lecture du rapport moral (voir en annexe)
Pas d'Interventions de la salle.

2. RAPPORT FINANCIER (présenté par Sylvain Thomas et Philippe Michilitti).

Lecture du rapport financier par Sylvain Thomas (voir en annexe).
Présentation des chiffres par Philippe Michilitti.

Bilan 2012

La FMF termine l'année 2012 avec un excédent de 800 €. On constate une hausse de 10 % des ressources par rapport à 2011. Cette hausse est liée à l'augmentation du nombre des adhésions qui dépasse les objectifs prévus. On note aussi l'effet positif de l'étalement sur plusieurs années de la subvention versée par la Mutuelle de 1.900 € dont le dernier versement aura lieu en 2014. Les ressources provenant de l'AFNOR qui sont constituées d'une partie fixe pour le fonctionnement de la commission Stop Vol et d'une partie variable basée sur le nombre d'antivols NF/FMF vendus restent stables (baisse des ventes d'antivols en 2009 mais légère remontée en 2012). Une ressource supplémentaire de 2 000 € a été versée par l'Institut National de la Consommation à Stop vol pour prestation exceptionnelle (tests réalisés dans le cadre d'un article paru dans 60M de consommateurs). Les charges de fonctionnement sont en diminution : coût mieux contrôlé pour les formations ainsi que les stricts contrôles des charges par le Bureau National. Une trésorerie de 650 € a été utilisée pour effectuer des travaux dans le local Stop Vol et qui est sur Amiens et l'achat de petits matériels.

Interventions de la salle :

Combien la FMF compte-elle d'adhérent à ce jour ? 526 adhérents. Existe-t-il des placements ? La FMF a un compte sur livret. Ce placement comportant peu de risques ne génère que peu de bénéfices.

La FMF 22 demande s'il est possible de recevoir du Bureau National une aide financière pour l'aider à démarrer. Les Bureaux départementaux rappellent à la FMF 22 qu'elles peuvent l'aider si besoin. Lorsqu'un nouveau Bureau se crée, la Trésorerie Nationale n'exige pas le versement immédiat des rétributions sur les adhésions faites (souplesse) et verse au nouveau Bureau les rétributions qui reviennent au Bureau sur les adhérents de son département ce qui, suivant les départements, peut constituer un petit pécule. En cas de besoin, le Bureau peut toujours faire appel au national pour une aide exceptionnelle.

Il est rappelé également qu'en cas de fermeture d'un Bureau, le solde de trésorerie (s'il y en a) est conservé par la Trésorerie Nationale et reversé lors de la réouverture du Bureau dans un compte à part.

3. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES (présenté par Pierre-Alexandre Renet).

Rappel sur la mission du vérificateur aux comptes. Celle-ci comporte plusieurs obligations :

- Obligation de contrôle.
- Certification.
- Obligation d'information.
- Obligation d'alerte.
- Obligation de dénonciation d'éventuels faits délictueux.
- Obligation au secret.

Mais aussi des droits :

- Information.
- Droit d'investigation.
- Participation aux réunions.

1.1 - Obligation de contrôle :

Cette tâche, permanente, a pour but de vérifier les valeurs et les documents comptables, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, de vérifier la concordance avec les comptes annuels, la sincérité des informations données dans le rapport financier du Trésorier, et d'analyser le budget prévisionnel.

1.2 - Certification :

Le vérificateur aux comptes certifie que les comptes annuels présentés sont réguliers et sincères, et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine éventuel à la fin de l'exercice. Il peut être amené à assortir sa certification de réserves, par exemple s'il décèle des erreurs ou des irrégularités, mais que celles-ci n'altèrent pas l'image de la situation donnée par les comptes. Dans ce cas il se doit de préciser dans son rapport les motifs de ces réserves.

1.3 - Obligation d'information :

Il doit porter à la connaissance du Bureau National les renseignements suivants :

- les contrôles et vérifications effectués, même si aucune anomalie n'a été relevée.
- les observations sur les modifications paraissant avoir été apportées aux postes du bilan et autres documents comptables.
- les irrégularités et les inexactitudes découvertes.

Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications sur les résultats de l'exercice comparés à ceux de l'exercice précédent.

1.4 - Obligation d'alerte :

Lorsque, à l'occasion de l'exercice de la mission, un, ou plusieurs, élément(s) comptable(s) lui paraissent de nature à compromettre la continuité ou la légitimité d'une structure, il se doit d'avertir les Bureaux, ne serait-ce que pour rectifier une simple maladresse.

1.5 - Obligation de dénonciation d'éventuels faits délictueux :

Doivent être révélés au procureur de la République tout fait délictueux constaté, c'est-à-dire tout délit en rapport avec le fonctionnement des organes de l'association, et non pas tout fait délictueux quel qu'il soit, et ce, même si la situation a été régularisée.

1.6 - Obligation au secret :

Il est tenu au secret pour tous les faits, actes ou renseignements dont il a connaissance non seulement à l'égard des tiers (créanciers ou agents de l'administration fiscale), mais aussi à l'égard des membres pris individuellement.

1.7 - Information :

Doivent être communiqués aux personnes chargées de la vérification des comptes :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe).
- le rapport de gestion, s'il existe.
- les documents de gestion prévisionnelle, et le budget prévisionnel.
- les réponses écrites à leurs demandes.

Rapport pour la FMF Nationale :

Les documents remis par la Trésorerie Nationale, et les échanges entre les autres Trésoriers des Bureaux départementaux et le Trésorier National élu, reflètent une situation comptable saine.

La comptabilité 2012 de la FMF est conforme aux règles et procédures en vigueur. Le vérificateur aux comptes invite l'Assemblée Générale à voter finalement le quitus financier au Trésorier.

Pour les Bureaux et structures affiliées :

Remerciements et sincères félicitations aux Bureaux pour le travail accompli sur les comptes.

Cette année, certain Bureaux ont même pris la peine de contacter Sylvain avant la tenue de leurs AG, afin de parfaire la présentation de leurs comptes, pour trouver des réponses à leurs questions ou pour trouver des solutions à des problèmes comptables ou financiers.

Lors des Assises de ces deux dernières années, les Bureaux avaient demandé à être tenues informées de l'avancement de la vérification des comptes. C'est pourquoi cette année les infos ont été transmises régulièrement au Trésorier National, sous forme d'un tableau Excel afin de répondre à cette demande.

En 2012, nous comptons 79 Bureaux départementaux ainsi que les Bureaux de régions ont centralisées et ont transmis en réalité, à ce jour, 19 documents ont été transmis récapitulant les bilans de chaque département ainsi que ceux des régions financiers.

Sur 77 bureaux ayant transmis des documents financiers, seules 3 voient leurs documents refusés, l'une parce qu'elle n'a pas fourni de réponse aux questions et les deux autres pour un refus caractérisé de répondre. 4 voient leurs comptes non validés, soit du fait de leur non réponse aux questions posées, soit du fait de réponses incomplètes. Une dizaine de procédures d'alerte ont été lancées (en interne), principalement liées à la trop grande dépendance de certains bureaux quant aux financements publics. Enfin, 4 bureaux voient leurs comptes validés avec une réserve, succincte, liée à l'obtention de leur inscription au répertoire SIRENE avec la satisfaction de constater que 41 bureaux ont effectué cette démarche, obligatoire dans certains cas, et, en tout cas, gratuite.

Pierre-Alexandre Renet souhaite se représenter au poste de vérificateur aux comptes.

4. PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2012-2013 (présenté par Sylvain Thomas).

Le montant de la ligne budgétaire des cotisations adhérentes n'ont pas bougée pour 2012 et 2013. Le dernier versement de la subvention exceptionnelle Mutuelle aura lieu en 2014. C'est pourquoi le montant des produits d'exploitation de 2013 est inférieur.

Interventions de la salle :

La FMF 50 fait remarquer que s'il est vrai que, à cause de l'actualité, le nombre d'adhésions augmente, elle nous amène aussi à plus d'actions et donc à une augmentation de nos frais. Mais la FMF continuera à maintenir son montant d'adhésion stable.

Question concernant la validité des comptes de 2012 :

Les bureaux qui n'ont pas eu leurs comptes validés en 2012, n'ont pas eu de retour de la part de Sylvain sur les raisons et auraient aimé connaître la nature des erreurs commises afin de ne pas les reproduire. Le vérificateur aux comptes s'excuse de ce non-retour dû à des problèmes personnels. Pour les comptes 2013, chaque bureau a reçu les questions et les informations via l'adresse mail du bureau. Charge ensuite aux bureaux de transmettre à leur trésorier les infos. Un bureau demande, dans un souci de transparence, la mise en place d'un logiciel compta unique pour tous (Bureaux et Trésorerie Nationale) ce qui permettrait d'avoir une présentation des comptes identiques pour tous. Malheureusement, cette demande est impossible à mettre en place en raison de la disparité des bureaux. Une formation pour les trésoriers de bureau sera mise en place lors des prochaines JTI.

5. VOTE DES RESOLUTIONS REGLEMENTAIRES

- Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités annuel du Bureau National, approuve le dit rapport tel qu'il lui a été présenté.

ADOPTÉE Pour : 135 Contre : 25 Abstention : 1

- Résolution n° 2

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier annuel du Bureau National, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés. *Des membres ont dû quitter l'Assemblée Général pour des raisons professionnelles.*

ADOPTÉE Pour : 123 Contre : 2 Abstention : 35

- Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, sur proposition du Bureau National, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit 5.800 € au compte report à nouveau.

ADOPTÉE Pour : 123 Contre : 2 Abstention : 35

- Résolution n° 4

L'Assemblée Générale de la FMF, après avoir entendu la lecture des budgets prévisionnels 2013 et 2014 approuve lesdits budgets. A ce stade à titre définitif.

ADOPTÉE Pour : 123 Contre : 2 Abstention : 35

- Résolution n° 5

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de mise en œuvre, de publicité ou autres, résultant des résolutions votées.

ADOPTÉE Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 35

- Résolution n° 6

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du bilan moral de la Fédération lue par le président Julien Guaquier, a demandé aux membres de l'Assemblée Générale de s'exprimer pour approuver ou non le bilan.

L'Assemblée générale s'en est donc exprimée pour donner quitus aux membres du bureau national pour les comptes.

ADOPTÉE Pour : 135 Contre : 25 Abstention : 1 (L'AG donne donc le quitus au bureau national)

6. ACTION de 2011 à 2013 /ACTUALITÉ (présenté par Florian Hilmer).

- ✓ Fin de la concertation il y a deux ans

Après deux ans de Concertation, la FMF et ses structures ont quitté la table lors de la dernière séance plénière. Cette décision prise par le Bureau National ne s'est pas faite dans la précipitation. Elle a été mûrement réfléchie suite à l'annonce du ministre François Fillon de la mise en place d'un contrôle technique des motos, sujet hors Concertation, puis un an plus tard après l'annonce de Claude Guéant sur les nouvelles mesures de sécurité routière.

Nous devons poursuivre nos actions : marquage des radars, dénonciations des « fausses » mesures de SR...

En ce moment, les bureaux sont invités par les préfetures à des réunions dites de « concertation ». La FMF se doit donc d'y répondre mais maintient son rejet de la suppression des panneaux radars.

Depuis peu, des améliorations ont été constatées notamment lors de la réunion plénière présidée par Frédéric Péchenard, ainsi que le soutien de l'Assemblée nationale et la Commission européenne sur le contrôle technique des motos ou plusieurs députés ont émis des avis défavorables concernant cette loi. La FMF félicite et se félicite de tous les actions et moyens qui ont été mis en œuvre pour éviter que cette loi ne rentre en vigueur.

Concernant les panneaux d'annonce de radar, nous avons été entendu, et prochainement l'arrêté ministériel de Claude Guéant devrait être amendé par Manuel Valls.

- ✓ Dénonciation de la charte des Relais Moto Tranquillité Repos (présenté par Nicolas Garcia).

Fin 2012, la FMF avait demandé une réunion du conseil national de pilotage des Relais Moto Tranquillité Repos afin notamment de faire un point sur les disparités et l'absence de budget prévisionnel. Cette demande est restée lettre morte. Le détournement par l'Etat de nos relais avec la présence des forces de l'ordre en amont et en aval de ces derniers et l'absence de visibilité des budgets 2012 alloués aujourd'hui au bon vouloir des préfets a décidé le Bureau National à dénoncer la charte lors du Bol d'or afin de profiter de l'impact médiatique. Suite à cette dénonciation, la DSCR est intervenue auprès des préfetures pour que les budgets prévus soient retirés. Les Relais Moto Tranquillité Repos ont été créés par la FMF. Elle continuera donc de les faire sans l'État. Certaines sociétés d'autoroutes sont demandeuses pour mettre en place des relais. Le fait de ne plus les faire avec l'État va nous permettre de faire notre communication comme on l'entend et d'imposer notre vision politique en matière de motos.

- ✓ Point sur la situation du Circuit Carole (présenté par Marius Tabaries).

Sur demande du Président Julien Guaquier, de réunir les Vice-Présidents pour aborder d'urgence sur la situation du circuit Carole. Lors de la réunion la décision a été prise d'organiser la Commission de Sauvegarde des Circuits de Moto de Vitesse et Motocross, afin de trouver une solution pour sauver le circuit. Suite à la

réunion de Mars 2012, les membres de la Commission ont décidées de débloquée des fonds en partenariat avec la FFM qui a permis de lever des fonds pour la rénovation du circuit (10 000 euros). Budget acquis pour sa reconstruction sur la ville de Tremblay. Sur l'aspect social du circuit une convention doit être réécrite, et un accord avec la FFM à était passée et a permis d'établir un accord 50/50 sur le fonctionnement du circuit la gestion et confiée intégrante à la FFM, mais aujourd'hui malheureusement, le circuit fonctionne de manière très chaotique. Interventions de la salle :

Demande de positionnement sur la mesure concernant la formation obligatoire de 5 ans pour les motos :

La FMF a simplement posé la question : pourquoi cette mesure ne concerne que les motos ?

Cette mesure est absurde. Le gouvernement réagit à des chiffres momentanément mauvais par des effets d'annonce. C'est pourquoi il prend des mesures sans cohérence et à côté de la plaque. Ceci n'est qu'un coup de communication. Le débat rebondit sur le fait que les FMF locales ont décidé que la FMF participerait à la concertation mais sans définir d'objectifs clairs au Bureau National.

Ceci n'est pas tout à fait vrai. La FMF a présenté ses spécificités et a fait valoir ses connaissances de la moto et du motocross. Tel était son objectif et il a été atteint car elle a été entendue par les autres participants à cette concertation, y compris les représentants de l'Etat qui ont constaté notre expertise sur le sujet. De nouveaux contacts ont été pris avec les déçus de la concertation, car nous ne sommes pas les seuls, et ces discussions vont se prolonger, mais cette fois ci sans la tutelle de l'État. Certains bureaux organisent des salons ou d'autres actions, et y accueillent les forces de l'ordre. Demande est faite au Bureau National de se positionner clairement sur ce sujet. Mais le Bureau National répond que c'est à l'Assemblée Générale de prendre cette décision, charge au Bureau National et ensuite de veiller à son application. L'idée qui prévalait jusqu'ici est que la FMF pouvait participer à des actions en collaboration avec les forces de l'ordre tant qu'elle restait maître d'œuvre de l'action et de sa communication et qu'elle n'apparaissait pas comme un supplétif à des actions de répression (ils font ça très bien tout seuls !). Que faire avec les bureaux qui ne respecteraient pas cette ligne de conduite ? Suite à ces échanges, il est proposé une commission de travail sur le sujet qui sera en charge de rédiger une résolution à soumettre au vote. Dans les mesures annoncées, la stratégie politique habituelle de ce gouvernement est d'annoncer plusieurs mesures, de voir la réaction puis de reculer sur celles qui semblent le moins acceptables afin de faire passer celles qu'il veut vraiment. Il faut avoir une stratégie pour l'après 18 juin. Il faut réfléchir à un mot d'ordre pour septembre. Comment travailler avec les autres associations ? Une commission de travail est proposée. Et que met-on en place pour le contrôle technique des motos et celles des motos de compétitions qui est programmé pour 2014 ? Les mesures annoncées ont provoqué un véritable mouvement de contestation au sein des Motards et pilote mais aussi chez certains députés et de certaines associations avec qui nous étions déjà en contact. La nécessité de fédérer ce mouvement s'est concrétisée avec la création de l'Union des Usagers de la Route. Le 18 juin est l'occasion rêvée pour faire des adhésions. Reste ensuite à transformer ces adhérents en militants en les invitant au sein des bureaux afin qu'ils participent à la préparation du prochain rendez-vous en septembre. Il apparaît également essentiel de rencontrer les staffs de campagne des prochains candidats aux municipales afin de faire passer nos propositions pour la sécurité routière et pour le développement de la pratique de la moto et celle de la compétition. D'après une automobiliste qui intervient à ce titre, notre communication envers les quatre roues est défailante. Ce qui manque c'est une vraie association des automobilistes en colère. Le Bureau National répond qu'il a longtemps appelé de ses vœux la création d'une telle fédération, et que la mise en place de l'association 40M d'automobilistes y répond pour partie.

Chaque association au sein de l'union doit se prendre en charge pour faire passer le message.

✓ Point FEMA (Julien Leuridan) :

Certains pays limitrophes nous rejoignent en France le 18 juin et d'autres mettent en place des actions ce jour-là chez eux.

L'activité de la FEMA est de plus en plus importante aujourd'hui. Ses gros chantiers sont :

- ✓ Le contrôle technique
- ✓ L'homologation des véhicules de route et de compétition
- ✓ La réforme du permis européen

Pendant on constate une baisse générale du nombre d'adhérents dans les autres associations européennes et de ce fait un manque à gagner pour la FEMA. Certains suggèrent de lancer un appel à soutien financier pour la FEMA. Chacun peut s'il le souhaite aider individuellement. Il est rappelé que chaque adhérent participe au financement de la FEMA à hauteur d'environ 1,5€, donc soutenir la FMF, c'est soutenir la FEMA. Et par ailleurs, il est possible de faire des dons à la FEMA sur leur site internet : <http://www.femaonline.eu>. Le soutien régulier d'individus, d'associations ou d'entreprises via des dons ou une adhésion « supporter » à la FEMA est des pistes à promouvoir pour l'aider.

- Résolution n°7

L'Assemblée Générale approuve après la lecture du rapport des projets écoulé et des futurs projets encouru ou à suivre le bureau national demande que les membres de l'Assemblée Général expriment leurs votes concernant les projets ainsi que les autres projets FMF.

<i>ADOPTÉE Pour : 123 Contre : 2 Abstention : 35</i>
--

7. MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR (présentés par Julien Guaquier).

Il est proposé à l'Assemblée Générale de modifier le règlement intérieur afin :

- d'acter la pratique des bureaux qui mettent en place des cotisations spéciales (couples, jeunes, etc...);
- ainsi qu'une refonte sur quel 'que points concernant le règlement intérieur de la FMF
- de définir et d'encadrer le rôle du vérificateur aux comptes ;
- d'ajouter à la cotisation des associations adhérentes une partie variable proportionnelle à la taille de l'association. Il n'est pas fait de proposition de tarifs. Le Bureau National demande à l'AG de le mandater pour fixer le montant qui exige des montants faible et fixe ! Après concertation avec les associations partenaires déjà adhérentes. (190 votants).
- sur d'autre point concernant la limitation de mandat et d'autres articles très importantes...

Résolution n°8

L'Assemblée Générale modifie le paragraphe 5-2 du Règlement Intérieur, consultation du règlement intérieur sur demande des membres auprès de Corentin.

L'Assemblée Général, après lecture du nouveau règlement intérieur de la Fédération demande que les membres s'exprime concernant la modification et l'entrée en vigueur de toute les résolutions après avoir consulté, modifier, recadrer quel'que article du règlement intérieur de la Fédération.

<i>ADOPTÉE Pour : 150 Contre : 10 Abstention : 1</i>
--

- Résolution n°9

L'Assemblée Générale après avoir entendu les explications du Bureau National valide le calcul de la cotisation pour les associations nationales adhérentes à la FMF. La cotisation d'une association nationale se compose d'une part fixe et d'une part variable selon le nombre d'adhérents. Cette cotisation, entièrement versée à la Trésorerie Nationale, est valable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Part fixe

Le montant fixe de l'adhésion des associations adhérentes correspond au montant de l'adhésion des bureaux départementaux de la FMF.

Part variable

Ce fixe est complété d'une participation variable en fonction du nombre d'adhérents, proportionnelle à ce nombre tel que l'association le communique en fin d'année à la Trésorerie Nationale de la FMF. Le Bureau National fixera les modalités de calcul de cette participation variable pour l'année 2013.

ADOPTÉE 125 Pour : Contre : 0 Abstention : 35

- Résolution n° 10

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le premier Vice-Président Bandon Landron sur les différents mémentos que le Conseil des Vice-Présidents a adoptée en Mars dernier et qui maintenant après avoir présenté aux membres de l'Assemblée Générale, demande aux membres de s'exprimer sur ces mémentos qui seront donnés à chaque nouveau mandat quinquennal pour fixer les différentes missions de chacun.

ADOPTÉE Pour : 120 Contre : 5 Abstention : 35

8. LES ACTIONS PROPOSER QUI POURONT ETRE MIS EN OEUVRE :

Les actions proposées :

- ✓ Solliciter les partis politiques. Un courrier a déjà été envoyé par le Secrétaire National.
- ✓ Organiser lors du salon de la moto et du tout terrain ou une table ronde avec les partis.
- ✓ Connaître les déplacements des ministres afin de faire des actions à ces occasions et profiter des médias.
- ✓ Pourrir la vie des politiques en étant présents à leur meeting.
- ✓ Organiser des actions militantes de tractage sur les marchés, dans les quartiers... pour informer tous les usagers.
- ✓ Ecrire individuellement à François Hollande, aux députés.
- ✓ Faire un tract qui montrerait les emplacements des radars sur un itinéraire donné avec le nombre de points enlevés au fur et à mesure du trajet pour finir avec plus de permis à la fin du trajet.
- ✓ Proposer un candidat à l'élection municipale de Paris, mais aussi celle des élections des députés européen.
- ✓ Utiliser nos militants politiques pour influencer sur les politiques locales et nationales.
- ✓ Manifesté avec les pilotes de motocross et de moto de vitesse ainsi que ceux du supermotard sur les routes en essayent pour ceux qui le souhaite d'utilisée exceptionnellement leurs motos de compétition sur la voie publique, et d'en faire profiter aux médias.

- Résolution n° 11

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport ci-dessus concernant les formations et campagne de prévention dans les écoles, les lycées. Dans la mesures des futurs et la continuité des projets de la fédération les membres de l'Assemblée Générale doivent donner le pouvoir au président de signer les différentes conventions concernant ses rencontres et pour que les partenariats soit établie pour une durée de cinq ans.

ADOPTÉE Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 35

9. RAPPORTS DES REUNIONS

➤ Réunion Relais Moto Tranquillité Repos – Rapporteur Jérémy Gossart FMF 76 et 27.

Suite à la dénonciation de la charte, la question du financement se pose. Une des pistes est de travailler avec des partenaires locaux. Les autoroutes sont en demande et dans plusieurs départements elles sont à l'origine de la démarche. D'une façon générale les différents bureaux sont d'accord pour les partenaires privés ou publics, ces derniers n'étant actuellement pas rejetés par l'AG. Après avoir confronté les diverses situations dans les bureaux présentes, il apparaît clairement que malgré la dénonciation de la charte, la vigilance doit être de mise afin de ne pas se retrouver dans la même configuration que précédemment. Nous ne devons pas être évincés des relais par nos partenaires privés. Le Bureau National rappelle qu'il manque de remontées d'informations et qu'il est donc difficile de faire le point sur les diverses actions. Il est rappelé que les bureaux en difficultés ou encore jeunes ne doivent pas se passer de leurs bureaux de région pour l'organisation de leurs actions. La réunion des Relais Moto Tranquillité Repos propose la création d'une convention de partenariat, celle-ci devant nous permettre sur la base d'un texte de base commun de cadrer la participation des partenaires. De plus il apparaît que certains bureaux ont déjà mis en place des conventions avec différents partenaires privés, celles-ci proposent de les faire remonter au Bureau National afin de les adapter aux nouvelles dispositions. Ces conventions devront remonter pour validation au Bureau National, elles permettront également la remontée des informations qui faisait défaut jusqu'alors ainsi que le contrôle des partenariats. La réunion des Relais Moto Tranquillité Repos propose la motion suivante à l'assemblée générale :

Pour l'organisation des Relais Moto Tranquillité Repos, une convention sera mise en place entre les bureaux et leurs partenaires locaux. Cette convention, harmonisée nationalement, sera validée par le Bureau National, afin de vérifier que les dits partenaires ne sont pas en contradiction avec les valeurs défendues par la FMF, et qu'ils n'entrent pas en concurrence avec ses structures ou filiales. Les bureaux veilleront à ne pas être complètement dépendants d'un de leurs partenaires, en les diversifiant au maximum. Les bureaux doivent rester maîtres d'œuvre de leur relais.

➤ Conseil des Vice-Présidents – Rapporteur Xavier Alauze FMF 66, 11, 34 et 48.

Constat :

La structure nationale doit faire face à un nombre croissant de dossiers. Parallèlement à cet accroissement les contraintes techniques et la nécessaire pertinence face aux interlocuteurs nécessitent d'y consacrer de plus en plus de temps. Dans le même temps, l'ensemble des postes du Bureau National ne sont pas tous pourvus et la présence des élus au Bureau National ne peut pas être permanente. Le Bureau National manque de bras pour endiguer ce phénomène et traiter les dossiers dans de bonnes conditions.

Objectif :

Créer un apport de nouveaux élus qui viendront alimenter un «Conseil National des Vice-Présidents-Directeurs» en renfort du Conseil des Vice-Présidents ainsi que celle du Bureau National.

Positionner une structure intermédiaire au regard de notre organisation actuelle (image de la pyramide pour laquelle on ne peut passer d'une large base à un sommet très réduit, en n'ayant pas édifié de strates intermédiaires). Des structures intermédiaires existent – les Conseils de Région. L'objet est de les structurer, de les organiser pour créer ce chaînon manquant. Mais également de mettre en place leur environnement juridique. Enfin il faudra mesurer les nouvelles charges financières de fonctionnement (déplacements des élus au Bureau National tous les trois mois, déplacements des élus des bureaux trimestriels).

Un consensus s'est établi dans les échanges pour valider les points suivants :

- ✓ On conserve absolument, le découpage régional actuel avec pour seul ajustement de veiller à ce qu'une Région administrative ne soit pas saucissonnée entre plusieurs Conseils.
- ✓ On donne un poids régional réel aux Conseils de Région qui par un nouveau dynamisme deviendront une vraie structure d'aide aux régions ainsi qu'à leurs départements où ils dépendent.
Ces évolutions ne remettent pas en cause la qualité du travail qui s'y fait aujourd'hui.
- ✓ Les charges de fonctionnement sont assurées localement.

Les avantages :

- ✓ Vision globale et efficace de l'environnement 'Politique' de la région.
- ✓ Animation plus large (et plus performante) que le bureau par la mise en commun des force de chaque bureau.
- ✓ Émergence de nouvelles vocations (les coordinateurs n'étant pas automatiquement en première ligne).

Conclusion :

Pas de motion mais une feuille de route pour le Bureau National devant amener un vote aux Assises 2014 :

- ✓ Volet financier : proposer un budget prévisionnel relatif aux charges de fonctionnement.
- ✓ Volet juridique : proposer soit une modification des statuts, soit une modification du règlement intérieur aux fins de donner naissance à cette nouvelle entité. (Déjà une modification apparente). Une refonte au niveau des articles juridiques ont été apporté aux statuts aux AG 2013.

Rappel de l'existence d'une liste de discussion qui doit continuer à vivre n'hésitez pas à l'intégrer.

Interventions de la salle :

Ne pas oublier de prendre en compte dans ce nouveau dispositif les bureaux d'Outre-Mer (DOM-TOM).

Un redécoupage des conseils de région ne sera plus envisagé pour le moment. En attente du redécoupage administratif prévu par ce gouvernement.

- Réunion l'après 18 juin – Rapporteur Romain Chassain FMF 31, 46, 12, 81, 32, 65, 09, et 82.

Les objectifs

I./ Refus des propositions du CISR

La fédération considère que son expertise est valable, et dans le même temps elle fait une opposition constructive. La FMF a déjà fait 40 propositions. Elle a une capacité d'expertise pour pouvoir faire ses propositions alternatives au tout répressif que ce soit sur la route comme sur les circuits de motos. Après deux ans de concertation, il est difficile d'admettre que ce travail soit perdu. Les partenaires ont maintenant une

autre image de nous. On s'est fait connaître, et on a fait connaître nos revendications. Il faut garder les contacts avec les autres intervenants.

II./ Concertation avec la presse moto et CSIAM (syndicat des professionnels moto)

L'idée est de faire nos propositions avec tous les acteurs du monde moto (Presse, Motociste etc.)

III./ Maintien de la pression

Le 18 on risque d'atteindre le maximum de la mobilisation. La commission a fait des propositions d'opérations commandos régulière :

- Tous à la même date ;
- Ou en continu en se passant le relais de bureau à bureau;
- Ou chacun à la date qu'il détermine.

IV./ Communication inter bureau :

On a quand même des outils en interne pour communiquer. Il faut que les bureaux communiquent et échange leurs informations. Il faut savoir qu'il existe des moyens de cryptage des emails gratuits et faciles à mettre en place.

V./ Pression sur les élus

Elle est à la fois locale et nationale, certains soulèvent le fait que mettre la pression sur les locaux va automatiquement faire remonter la pression plus haut. Il faut une rencontre nationale avec les staffs de campagne européenne et municipale. Directement avec les candidats ou leur staff de campagne, on n'envoie plus de questionnaire pour ne pas qu'ils nous disent ce que l'on veut entendre.

Actions :

I. Des actions multiples doivent se créer et être faites en continu

Concrètement :

Peindre un indicateur de radar sur la route ou la BAU (type un « R » avant). Utiliser le tour de France, c'est à dire ne pas gêner le tour de France car ça nous serait préjudiciable, mais communiquer avec des banderoles ou autre. Mettre des banderoles sur les circuits de Vitesse et de Motocross. Organiser des événements sur les lieux de vacances. Pare soleil FMF à vendre sur la plage en carton, pour limiter les coûts.

Habiller les radars pour ne pas les dégrader mais les rendre inopérants. Les adhérents en vacances pourraient contacter le bureau local pour éventuellement donner un peu de son temps pour une action du bureau, sur les circuits de motocross ou de vitesse éventuellement. Habiller les statues d'un gilet jaune ainsi qu'un casque de pilote Motocross/Moto de vitesse (casque intégrale). Pour maintenir la pression pendant l'été faire une caravane à relayer entre les différents bureaux. Publication d'une carte des radars nationaux. Sur le site national des usagers de la route. De mettre des autocollants sur les motos de compétition tout-terrain ainsi que ceux de la vitesse et éventuellement sur les blousons de cuir des pilotes, les maillots des pilotes de motocross en plus de leurs motos.

Point important à rappeler :

La commission tient aussi à rappeler que nous ciblons les radars car ils font une sanction systématique sans discernement et sans prévention. Il faut que nous nous réappropriions bien la question, pour savoir de quoi on parle. N'oublions pas que la route est notre meilleur espace publicitaire. Mais aussi les circuits de motocross et de vitesse ou nous sommes toujours très heureux de voir les pilotes. Il ne faut pas épuiser les ressources, ne pas s'essouffler. Faire des actions sur la durée. On rappelle aussi que pour les actions dures, on a des problèmes puisque la répression est beaucoup plus forte qu'avant, et si on se fait supprimer le permis par exemple, on ne peut plus aller travailler. Donc c'est un instrument social puissant que possèdent les dirigeants.

Les journalistes veulent de bons reportages et il faut que nous soyons capables d'aller vers eux. Et de leur fournir des éléments pour alimenter leurs reportages. Penser à faire un débriefing de la manifestation du 18 aux adhérents, et surtout transformer nos nouveaux adhérents en militant actifs, en les associant aux actions de la FMF.

Objectif :

- refus proposition CISR.
- concertation avec la presse moto et CSIAM (professionnels moto).
- maintien de la pression locale.
- communication inter-bureau.
- pression sur les élus.
- rencontre nationale avec les staffs de campagne des élections européenne et municipale (rencontrer les candidats directement, plus de questionnaire). Donc plus facile pour Motomag et Moto Verte ainsi que Mx Magazine d'interpréter les résultats qui n'auront pas été biaisé.

Action :

- des actions multiples doivent se créer et être faites en continu.
- il ne faut pas épuiser les ressources, ne pas s'essouffler. Faire des actions sur la durée.
- échange inter bureaux sur les bonnes pratiques, et d'informations.
- publication des cartes radars, sur le site de l'union des usagers.
- garder un contact permanent avec les circuits de motocross ainsi que ceux des pistes de vitesse.

Interventions de la salle :

Plusieurs actions sont proposées Certaines sont déjà prévues comme la rédaction d'un pacte à proposer aux candidats au européenne par l'Union des Usagers de la Route ou interpellier directement les candidats ou le rapprochement avec les constructeurs qui est également en cours. Un groupe de travail s'est mis en place avec eux mais aussi avec la FFM, la FEMA, les associations et la FMF. La filière moto traverse une grave crise au niveau européen et tous ont compris l'urgence aujourd'hui de défendre la moto ainsi que notre passion du motocross et celle du monde de la vitesse également en oubliant pas ses circuits aussi fragile qu'elle. D'autres actions plus anecdotiques ont été proposées comme bloquer la maison de la radio sur Amiens. Il faut que le mouvement de contestation s'élargisse et que d'autres citoyens agissent aussi. Le coordinateur rappelle que les bureaux ne peuvent être poursuivis juridiquement que si c'est un membre du bureau qui est interpellé.

➤ **Commission rapport avec les forces de l'ordre – Rapporteur Maxime Desprey FMF 21, 58, 71 et 89**

Dans le contexte actuel très dégradé des relations avec les pouvoirs publics, les collaborations locales des bureaux FMF avec les forces de l'ordre et les préfetures sont remises en cause. Cependant, la grande diversité des situations et des pratiques, et le principe même de la Fédération, rendent impossible une consigne globale, ferme et définitive. Les bureaux sont responsables et doivent choisir avec prudence et cohérence leurs actions et partenariats, et en gardant le contrôle des opérations communication. En aucun cas ces opérations ne doivent inclure de la verbalisation, la promotion de matériel répressifs, ou des messages contraires aux valeurs du Mouvement. Rejoignant les conclusions précédentes de débats similaires en Assises ou en Conseils de Région, il est possible ponctuellement de travailler à côté des Forces de l'Ordre, mais pas en association avec elles. Le Mouvement ne doit pas être récupéré ou instrumentalisé, mais il peut exploiter par exemple les financements publics pour ses actions (PDSAR) ou utiliser les bonnes volontés individuelles, avec lucidité et indépendance. Dans toute la mesure du possible, les bureaux doivent utiliser les ressources internes

du Mouvement, ou avec des partenariats indépendants. Cependant, les bureaux ont la responsabilité de leurs actions, et sont fortement invités à débattre avec le Bureau National et les coordinateurs pour en valider la pertinence. En conséquence, la commission ne souhaite pas proposer de résolution spécifique sur ce sujet, puisque le débat confirme la situation actuelle, et la responsabilité individuelle des bureaux.

Intervention de la salle :

En raison de la Révision Générales des Politiques Publiques (RGPP), les forces de l'ordre ne devraient plus participer à des actions de sécurité routière.

10. VOTE DES RESOLUTIONS

- Résolution n° 12

Résolution issue de la réunion sur l'avenir des Relais Moto Tranquillité Repos : Pour l'organisation des Relais Moto Tranquillité Repos, une convention sera mise en place entre les bureaux et leurs partenaires locaux. Cette convention, harmonisée nationalement, sera validée par le Bureau National, afin de vérifier que les dits partenaires ne sont pas en contradiction avec les valeurs défendues par la FMF, et qu'ils n'entrent pas en concurrence avec ses structures ou filiales. Les bureaux veilleront à ne pas être complètement dépendants d'un de leurs partenaires, en les diversifiant au maximum. Les bureaux doivent rester maîtres d'œuvre de leurs relais.

ADOPTÉE Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 35

- Résolution n° 13

Résolution du Bureau National sur les engagements sociétaux de la FMF :

Dans le strict respect de ses statuts et des valeurs qu'ils énoncent, la FMF, par la voix du Bureau National élu par l'Assemblée Générale, prend des contacts et échange des informations avec d'autres associations, collectifs ou partenaires qui, bien que n'œuvrant pas directement ou exclusivement pour la pratique de la compétition de la moto et celle du loisir, défendent les droits des individus, usagers de la route, pilote de motocross et de moto en vitesse, militants, associations, collectifs... Elle peut y adhérer et, à l'inverse, leur proposer une adhésion en tant que personne morale. Préalablement à toute démarche, le Bureau National informe et consulte ses militants et adhérents, la décision finale dépendant d'un vote physique lors d'une réunion du Conseil des Vice-Présidents.

ADOPTÉE Pour : 120 Contre : 5 Abstention : 35

- Résolution n° 14 du Bureau National sur la participation de la FMF à des grands événements populaires :

Afin de répondre au mieux à sa mission – promouvoir les compétitions de motocross ainsi que ceux de la vitesse et contribuer à sa défense intégrante – et afin de développer sa notoriété auprès des néo-utilisateurs, la FMF peut être présente lors de grands rassemblements populaires nationaux, non spécifiquement motards et pilotes mais où une forte présence d'usagers de moto est détectée.

Le choix et la gestion logistique, technique et stratégique de ces événements sont assurés par la réunion du Bureau National de la FMF. L'information en direction des bureaux se fait dans le même cadre que les gestions intégrantes des courses et championnats de motocross et de vitesse. Ces événements doivent respecter les valeurs défendues par la FMF et citées à l'article 2 de ses statuts. Le Bureau National élu par l'Assemblée Générale est le garant de ce respect.

ADOPTÉE Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 35

- Résolution n° 15

L'Assemblée Général, après avoir vue les différents directeur représentant des nouveaux bureaux de département qui se sont constituer dans l'hexagone et présenté par les Vice-Présidents des différentes régions concernée et ont ainsi présenté leurs projets devant l'Assemblée Général. L'AG s'exprimer pour la validation.

ADOPTÉE Pour : 122 Contre : 3 Abstention : 35

- Résolution n° 16

L'Assemblée Général et consulté concernant la modification que quel'que principe, de rajout concernant les missions de la Fédération, les buts qui sont déjà appliquer dans les missions de la fédération et c'est ainsi que la fédération veut le rendre officiel après réflexion du bureau national. L'AG et appeler à s'exprimer.

ADOPTÉE Pour : 122 Contre : 3 Abstention : 35

- Résolution n° 17

L'Assemblée Général, après la lecture du rapport de Sylvain Dabert et de Sylvain Thomas sur la nécessité de constituer des collèges mais aussi de constituer de nouvelle commission pour la fédération. En effet la nécessité pour l'accomplissement des missions de la FMF et une priorité majeur, plusieurs commissions et quatre collèges vont voir le jour dis-ci le 15 Juin prochain. Les membres de l'AG doivent s'exprimer sur ce sujet.

ADOPTÉE Pour : 122 Contre : 5 Abstention : 35

11. TIRAGE AU SORT DES CANDIDATS POUR LES POSTES DES VERIFICATEURS AUX COMPTES DE LA FMF :

Candidatures	Tiré O	Tiré N	
Maxime Desprey	oui	Néant	Nominé
Pierre-Alexandre Renet	oui	Néant	Nominé
Marius Tabaries	oui	Néant	Nominé
Alexandre Morel	<i>Nomination d'office par le président</i>		

12. LIEU DES PROCHAINES ASSISES :

La FMF 76 se propose pour accueillir les assises 2014. Elle devra donc envoyer très rapidement un devis au Secrétaire Général FMF.

13. REMERCIEMENTS :

Remerciements au bureau de département de la FMF 62 pour son accueil ainsi que tous les membres ayant préparé ses assises 2013.